



MAIRIE
84240 SANNES

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 4 Février 2015 à 18H30

Etaient présents : Monique BARNOUIN, Eve MAUREL, Bruno PEREZ, Gilles MOYNE, Alberte FELINES

Jean-Louis STAIANO, Armelle TOUATI, Alain LAGIER, Frédéric AMOURDEDIEU, Yves GIAI-CHECA, Claude GARCIN

Secrétaire : Gilles MOYNE

Signature du PV du 5 Janvier 2014.

PRESENTATION DU BATIMENT MULTIMODAL

Monsieur Moyne, rappelle sommairement les étapes du projet Cœur de Village, Dont le plan d'aménagement est constitué de 27 lots individuels groupés + 2 lots réservés à des collectifs

- **2004** : fermeture de l'école classe unique .
 - Risque de disparition de la commune à terme + pression immobilière
 - 170 habitants dispersés sans centre de village
- **2006** Décision unanime du conseil municipal d'avoir une action :
 - Pour créer une amorce « d'urbanisation avec la création d'un cœur de village »
 - Pour l'apport d'une population sédentaire permettant de faire vivre le village
 - Afin d'augmenter le patrimoine de la commune
 - Tout en ne pas déstructurant le budget communal

Nous aurions pu faire 20 lots à prix élevés , enrichir la Mairie et n'avoir que des résidences secondaires fermées 10 mois sur 12. Nous avons préféré construire un village.

- **2006** : Acquisitions des terrains.
 - Opérateurs rencontrés, BOUYGUES , KAUFMAN , PARKER, AXEDIA, VILLENova.
 - Choix d'une entreprise locale avec des références,
 - Mise en place de l'assainissement (200 équivalents habitants).
- **2008** : Dépôt du permis d'aménager - pour 29 lots dont 1 réservé à la commune (salle multimodale, place de village) et 1 petit collectif (arrêté permis accordé décembre 2008)
- **2010** : Dépôt du premier projet de sollicitations de subventions pour un cout global de travaux de 3 664 341,28 TTC , salle multimodale et commerces en RdC et 16 logements sociaux niveau R+1 et R+2 maîtrise d'ouvrage : la commune.
 - Sollicitation des demandes de subventions sur ce dossier (ce dossier prématuré a été réactualisé par le dépôt du FNADT début 2015)
 - réalisation des VRD, pilotés par la Mairie : maîtrise du foncier
 - accompagnement par les Banques Locales (Crédit Agricole et Caisse Epargne)
 - Partenariat mairie – concepteur lots vendus au fur et à mesure, (maîtrise du risque liquidatif du promoteur)

- **2011** *Modificatif du permis d'aménager puis conformité des travaux VRD*
 - *Commencement des premières habitations*
Contact avec le bailleur social, négociations non abouties, abandon du projet des 16 logements sociaux.
- **2013** *projet revu , à moindre coût, suppression du sous-sol,*
 - *acquisition en VEFA uniquement du Rdc du bâtiment.*
 - *les 2 étages seraient composés de 14 appartements dont 6 à loyers modérés – Partenariat avec Famille Provence.*
 - *Rencontre avec Monsieur le Sous-Préfet d'APT, proposant que nous déposions notre projet en volumes = salle multimodale – Bureaux de la mairie – Retour R+1 - la place et parking – afin de pouvoir bénéficier de la DETR par module.*

2014 *Rencontre sur site avec Madame la Sous-préfète d'Apt réorientation du projet conformément aux directives des services de l'Etat.*

- *Décembre 2014 : Réflexion avec l'aménageur pour rétrocéder 6 appartements à loyer modéré à un bailleur social , mettant en conformité nos dossiers de demandes de subventions*

2015 *Dépôt du dossier FNADT réactualisé*

Après cette présentation , Monsieur Moyne précise que le dépôt du permis par l'aménageur est prévu pour mi-février 2015 sous cette forme : RdC acquis en VEFA par la Mairie - R+1 et R+2 : appartements portés par l'aménageur dont une colonne de 4 appartements à loyers modérés acquis par le Bailleur social Famille Provence.

Monsieur Moyne précise que cette présentation :

- *permet d'avoir 20 ans d'avance sur le quota de la mairie en termes de logements sociaux,*
- *Permet d'avancer plus rapidement sur le programme,*
- *Facilitera le concours des banques,*
- *Maitrise par la commune l'accès au logement à loyers modérés.*

Monsieur Moyne informe les élus de l'avancement du projet concernant le local espace numérique, des contacts sont en cours notamment avec Emergences l'Espace Régional Internet Citoyen « ERIC ».

Monsieur Moyne explique aux élus que cette orientation d'espace numérique est prise grâce au concours de Monsieur Limorte.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FSL 2015

Madame le maire informe les élus de la possibilité de présenter une demande de subvention au titre du FSL 2015, celle-ci est plafonnée à 15.000€ soit 80% de la dépense d'investissement.

Madame le maire propose aux élus de solliciter cette subvention sur des travaux d'aménagement de la mairie, Madame le Maire précise que le dossier doit être déposé avant le 6 mars 2015.

Madame le Maire précise que le dossier de demande de subvention est en cours de réalisation et qu'on attend les devis pour finaliser au mieux le plan de financement, les travaux étant évalués à environ 18.000€

Madame le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette demande de subvention,

L'ensemble des élus présents donnent leur accord de principe sur cette demande de subvention au titre du FSL 2015.

TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'APPARTEMENT COMMUNAL.

Madame le Maire informe que les travaux ont bien avancés, et qu'une mise en location semble réalisable pour mars 2015.

Madame le maire précise qu'il conviendra d'effectuer le ramonage de la cheminée et de se mettre en conformité par l'installation d'un détecteur de fumée.

Madame le Maire informe les élus qu'un devis de nettoyage complet a été remis par l'entreprise ONET, et que leur intervention se fera dès la fin des travaux soit fin février 2015.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET CONTRIBUTIONS AUX ORGANISMES DE GROUPEMENT

Madame le maire rappelle aux membres du conseil qu'il convient de décider de l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations et de contribution aux organismes de regroupement

Madame le Maire propose aux élus de doubler le montant accordé en 2014 aux écoles accueillant les enfants de la commune et propose le tableau général d'attributions comme suit :

Code Article	Tiers	2015
6554	ASSOC.DEPART.MAIRES VAUCLUSE	60,19 €
6554	MAIRIE ANSOUIS ECOLE	1000,00 €
6554	MAIRIE DE LA MOTTE D'AIGUES ECOLE	500,00 €
6554	AMICALE SAPEURS POMPIERS CUCURON	100,00 €
6554	CAF DEPARTEMENT CG FONDS D'AIDE AUX JEUNES	200,00 €
6554	SPA	307,56 €
6554	AMICALE DES MAIRES DU CANTON DE PERTUIS	30,00 €
6574	SAUVI LA	100,00 €
6574	PREVENTION ROUTIERE	50,00 €
6574	C.L.I.C. SOLEIL'AGE	70,00 €
6574	GROUPEMENT DEVELOPPEMENT AGRICOLE	100,00 €

Suite à l'exposé de Madame le Maire, les élus donnent leur accord à l'unanimité sur les montants des subventions comme présentés.

DELIBERATION SUR L'ADOPTION DU REGLEMENT DU CIMETIERE

Madame le maire donne lecture du dernier projet de règlement du cimetière, et demande aux élus de se prononcer sur l'adoption de ce règlement.

Après lecture, les élus votent à l'unanimité l'adoption du règlement du cimetière communal.